

## Livraison des denrées à votre école

**Le Club des petits déjeuners est fier de pouvoir offrir des produits frais, variés et nutritifs livrés directement à votre école et aux quatre coins de la province.**

Les livraisons sont effectuées du lundi au vendredi, selon un calendrier de livraisons établi entre le Club et les compagnies de transports et envoyé aux écoles en début d'année scolaire.

Les livraisons et leur réception sont une **responsabilité partagée** entre le Club, les transporteurs et les écoles. Le Club compte donc sur la compréhension et la **flexibilité des milieux scolaires** pour prendre en charge les livraisons reçues, de la porte préalablement identifiée jusqu'au lieu d'entreposage des denrées.

### Responsabilités du transporteur :

- Déposer les denrées à l'intérieur de l'école à une porte désignée et accessible pour le livreur. Celui-ci avise ensuite un membre du personnel de l'arrivée de leur livraison.

### Responsabilités de l'école :

- Prendre en charge la livraison reçue à la porte désignée pour la réception, jusqu'au lieu d'entreposage des denrées.
- S'assurer que l'accès à la porte de livraison est accessible pour le livreur en tout temps (en hiver, assurez-vous que tout est bien déneigé – incluant l'accès au chemin menant à la porte).

**Attention!** Certains imprévus peuvent rendre impossible la livraison par le transporteur à l'heure et/ou à la journée habituelle, tels que : la circulation routière, la météo, la révision des itinéraires de livraison par le transporteur.

Il est donc important que **l'école puisse recevoir sa livraison à tout moment de la journée**, à l'intérieur de l'horaire de l'école. Pour cette raison, il est essentiel d'établir, en début d'année, un **système pour accueillir vos livraisons de denrées en toutes circonstances!**

### Voici quelques exemples de solutions mises en place dans certaines écoles :

- Quelques membres de **l'équipe-école** (conciERGE, secrétaire, éducatrices du SDG, etc.) sont désignées pour la réception et le rangement des aliments qui doivent être réfrigérés. Les aliments non périssables sont rangés plus tard par le bénévole en chef/responsable.
- Des **élèves** acheminent les boîtes au local d'entreposage à l'aide d'un chariot et rangent les aliments périssables. Les aliments non périssables sont rangés plus tard par le bénévole en chef/responsable.
- Des **bénévoles** sont attirés spécifiquement aux jours de livraisons. Une entente est prise avec ceux-ci pour qu'un membre de l'équipe-école les avise lors de l'arrivée de la livraison.

**Rappel!** Le refus d'une livraison peut engendrer plusieurs frais : déplacement inutile des livreurs, coûts supplémentaires en essence, perte de nourriture, etc.

La collaboration harmonieuse et la complicité du plus grand nombre de personnes sont un gage de succès pour l'opération de votre programme de petits déjeuners et pour notre objectif commun : **nourrir les enfants!**